

**DELIBERATION N° 23/2018
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 26 novembre 2018

Logements de fonction : concession de logement par utilité de service

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur de l'AEFE à délivrer les concessions de logement par utilité de service sur les sites des Etablissements en Gestion Directe conformément au modèle type annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 26 novembre 2018

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Laurence AUER